

Projet d'aménagement d'un parc éolien sur le territoire de la MRC de L'Érable

Dossier : 6211-24-020

Compte rendu de la période d'information et de consultation du dossier par le public du 25 août au 9 octobre 2009

La période d'information et de consultation du dossier par le public concernant le *Projet d'aménagement d'un parc éolien sur le territoire de la MRC de L'Érable par Éoliennes de L'Érable inc.* a pris fin le 9 octobre 2009. Conformément au mandat qui lui a été confié le 17 août 2009 et en vertu des articles 11 et 12 du *Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement*, le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) a mis à la disposition du public pendant 45 jours, soit du 25 août au 9 octobre 2009, le dossier complet de la demande de certificat d'autorisation relative au projet.

Le projet

Description

Le projet d'aménagement d'un parc éolien sur le territoire de la MRC de L'Érable est situé à l'intérieur des municipalités de Sainte-Sophie-d'Halifax, de Saint-Ferdinand et de Saint-Pierre-Baptiste et serait aménagé sur des terres privées. Il consiste en l'aménagement et l'exploitation d'un parc comprenant 50 éoliennes d'une puissance unitaire de 2 MW et totalisant une puissance installée globale de 100 MW. Ce projet comprend la construction de chemins d'accès, d'éoliennes, de lignes de transport d'énergie de 34,5 kV, d'un poste élévateur, d'un poste de contrôle, d'un centre d'interprétation et de tours météorologiques.

Le coût total du projet est estimé à 400 millions de dollars. Sa mise en service est prévue en décembre 2011.

(Extrait du communiqué émis le 25 août 2009)

Les préoccupations soulevées

Les préoccupations recueillies pendant la période d'information et de consultation du dossier par le public proviennent d'information colligée lors de la séance d'information, à partir de conversations téléphoniques, de courriels et de courrier. Les préoccupations concernent :

les répercussions sociales :

- l'importance du choix des citoyens de s'installer à la campagne et la détérioration de la qualité de vie à la campagne liée au projet ;
- le déchirement du tissu social et les répercussions négatives importantes de la détérioration de la vie communautaire, sportive et culturelle des municipalités concernées ;
- les répercussions sur le paysage et l'insatisfaction des citoyens quant aux façons de les atténuer ;
- l'identification de villes où une situation similaire de déchirement social aurait été vécue lors de l'implantation d'un parc éolien ;
- l'acceptabilité sociale du projet (qui l'évaluera et comment?) ;
- l'espoir du rétablissement de l'harmonie dans la population locale ;

l'information et la consultation :

- le manque de consultation des citoyens des municipalités d'accueil du projet ainsi que de ceux des municipalités voisines de Sainte-Hélène-de-Chester et de Vianney ;
- l'approche locale et régionale de communication utilisée pour médiatiser le projet ;
- le manque d'information de la part du promoteur et de ses représentants ;
- l'absence de soutien fourni aux citoyens par le promoteur dans la démarche de préparation du projet;
- les demandes répétées, mais demeurées sans réponse, de citoyens et de groupes pour obtenir une carte situant les éoliennes, les résidences, les parcs, les plans d'eau et les chemins d'accès ;

- l'absence des dirigeants de l'entreprise aux diverses rencontres avec les citoyens ;
- la crédibilité financière du promoteur ;
- l'impartialité et la crédibilité du consultant ;

les répercussions sur la santé :

- l'effet stroboscopique des éoliennes et ses conséquences sur les enfants autistes ou sur tout autre problème du système nerveux ;
- les autres effets négatifs sur la santé liés au « syndrome de l'éolienne » ;
- les effets des infrasons sur les animaux sauvages et domestiques ;
- la sécurité des motoneigistes passant près des éoliennes en cas de chute de glace ;
- le cas d'un projet éolien en Ontario ayant nécessité le déménagement de résidents ;

les répercussions sur l'air et le bruit :

- le nombre de décibels produits par les éoliennes ;
- la subjectivité dans la perception du bruit ;
- la propagation du son selon des conditions différentes : en montagne, sous la pression atmosphérique, dans la vallée, etc. ;
- la possibilité d'effectuer une analyse du niveau sonore à chaque résidence ;
- les répercussions potentielles du bruit sur le cerveau et sur les émotions ;
- les conditions sous lesquelles s'effectuent les tests de son ;
- les répercussions des micro-ondes émises sur le service Internet ;

les répercussions sur le milieu biologique :

- la proximité des éoliennes des plans d'eau ;
- l'assèchement potentiel des sols et des nappes phréatiques par le mouvement des pales ;
- l'effet du déboisement requis sur la température de l'eau et ses effets sur les poissons ;
- les risques de chablis liés au déboisement ;

les répercussions sur l'économie régionale :

- le calcul et le partage des redevances ;
- les compensations financières pour les propriétaires du secteur Vianney ;
- l'effet sur les redevances d'un arrêt de production des éoliennes ;
- le nombre et les catégories d'emplois permanents à temps plein créés par le projet ainsi que la justification de ce nombre ;
- l'effet du projet sur l'évaluation des maisons et la revitalisation des campagnes ;
- les répercussions du projet sur le tourisme et sur le Centre de ski de fond de Saint-Ferdinand ;
- la durée des retombées économiques régionales ;
- le dézonage des terres agricoles et la rapidité des décisions ;

le projet :

- la justification du projet et la pertinence du 2^e appel d'offres d'Hydro-Québec au moment où le Québec est en surplus d'énergie ;
- les résultats de l'évaluation du projet par Hydro-Québec, lors de son 2^e appel d'offres ;
- la conformité du projet à l'étude d'impact ;

- le choix du site et l'utilisation de terrains privés au lieu de terres publiques ;
- les répercussions de l'emplacement des éoliennes sur les résidences, les chemins, les plans d'eau, etc. ;
- le nombre de propriétaires résidants et non résidants ayant signé des ententes avec le promoteur pour l'éventuelle installation des éoliennes ;
- les avantages d'avoir des éoliennes près de chez-soi ;
- la vitesse maximale de la rotation des pales des éoliennes et le régime de fonctionnement requis par une éolienne pour produire 2 MW ;
- la qualité des matériaux utilisés pour la construction des éoliennes ;
- les travaux, leur ampleur, l'échéancier et la date du début des travaux ;
- la plage horaire journalière prévue pour les activités de construction ;
- l'utilisation des terrains où seront enfouis les câbles transportant l'énergie des éoliennes vers les installations d'Hydro-Québec ;
- la raison du démantèlement d'une tour de mesure de vent ;
- l'existence d'un budget pour les imprévus ;
- le démantèlement des éoliennes et des infrastructures ainsi que la remise en état des terrains pour l'un des motifs suivants : fin du contrat avec Hydro-Québec s'il n'y a pas de renouvellement ou faillite de l'entreprise ;
- le choix du type de balisage destiné à la circulation aérienne ;
- la non disponibilité en ce moment de l'étude d'impact du projet de la ligne de transport d'énergie d'Hydro-Québec ;
- la confiance que le promoteur a en la réalisation de son projet ;
- le recours du citoyen en cas de bris à sa propriété, liés aux activités du projet ;
- le recours en cas de non-respect de la plage horaire prévue pour les travaux ;
- la possibilité de joindre l'entreprise 24 heures par jour et 7 jours par semaine ;
- les recours en cas de faillite de l'entreprise ;
- les recours d'une victime de vandalisme à cause de son opposition au projet ;

le processus d'évaluation :

- la possibilité pour les citoyens d'obtenir une contre-expertise du projet ;
- le respect de la notion d'environnement retenue par le BAPE, laquelle englobe les aspects biophysique, social, économique et culturel ;
- la confiance dans le processus d'évaluation environnementale ;
- la *Loi sur le développement durable* et ses principes ;
- le rôle de la Régie de l'énergie dans le dossier ;
- l'analyse des impacts cumulatifs des éoliennes au Québec, en milieu habité (qui l'analysera et comment?).

Les activités d'information et de communication

Les centres de consultation

Tous les documents sur le projet ont été déposés dans les centres de documentation du BAPE ainsi que dans le centre de consultation suivant :

Centre	Adresse
Bibliothèque Onil-Garneau	620, rue Notre-Dame, Saint-Ferdinand

Le site Web

Tous les documents reçus en version électronique, dont l'étude d'impact et son résumé, ont été déposés dans le site Web du BAPE.

La parution des avis publics par le promoteur

Date	Quotidien	Hebdo régional
31 août 2009	La Tribune	
31 août 2009	Le Devoir	
31 août 2009	Le Journal de Québec	
2 et 9 septembre 2009		L'Avenir de L'Érable

Les communiqués de presse diffusés par le BAPE

Date	Nombre d'envois		Diffusion dans Internet
	Médias	Groupes, municipalités ou citoyens	
25 août 2009 Début du mandat et annonce de la séance d'information	Médias écrits et électroniques du Centre-du-Québec et des Bois-Francis ainsi que les hebdos de Chaudière-Appalaches	628	Site du BAPE
31 août 2009 Changement de lieu pour la séance d'information	Médias écrits et électroniques du Centre-du-Québec et des Bois-Francis, ainsi que les hebdos du Centre-du-Québec, des Bois-Francis et de Chaudière-Appalaches	628	Site du BAPE
16 septembre 2009 Rappel de la séance d'information aux médias	Médias écrits et électroniques du Centre-du-Québec et des Bois-Francis, ainsi que les hebdos du Centre-du-Québec, des Bois-Francis et de Chaudière-Appalaches	Ne s'applique pas	Ne s'applique pas

La séance d'information

Date	Le 16 septembre 2009
Lieu	Église de Saint-Ferdinand
BAPE : Animation	M ^{me} Louise Bourdages, conseillère en communication
Accueil et prise de notes	M ^{mes} Julie Olivier et Marielle Jean, conseillères en communication
Promoteur	M Simon Jean-Yelle et M ^{me} Sara Diaz Marti pour Enerfin M. Robert Demers pour SNC Lavalin
Assistance	Environ 500 personnes
Durée	5 heures

Les relations de presse

Six médias étaient représentés lors de la séance publique d'information. Radio-Canada télévision et radio, L'Avenir de l'Érable, La Tribune, Passion Rock 105,5 Therford Mines ainsi que KYQ-FM Victoriaville et Plessisville. Une entrevue a été accordée à Radio-Canada Trois-Rivières.

La revue de presse

À la suite du communiqué de presse émis par le BAPE le 25 août 2009, plusieurs médias écrits et électroniques ont fait état d'une opposition ferme dans la population locale. Quelques médias ont annoncé la séance d'information tenue par le BAPE. Pour sa part, la station du nom de « 97,3 » a fait parvenir une mise en demeure au promoteur alléguant que leur projet nuisait à la qualité des ondes.

Les communautés autochtones

À la lecture de la documentation concernant le projet, il est apparu qu'aucune communauté autochtone n'était concernée par les activités du projet. Une discussion avec la chargée de projet au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs a permis d'en arriver à la même conclusion.

Québec, le 20 octobre 2009

Louise Bourdages, conseillère en communication, chargée du dossier

En collaboration avec Julie Olivier et Marielle Jean, conseillères en communication